

REUNION DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

Absente excusée : Florence CHAMON.

Secrétaire de séance : Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

LOI NOTRE

Les différentes propositions du Préfet sont présentées aux élus.

Il est rappelé que la densité de notre population ne nous oblige pas, dans l'immédiat, à fusionner avec d'autres communes. Malgré tout, le Préfet peut imposer une fusion afin de mutualiser les moyens, donner plus de pouvoir aux communautés de communes. Toutefois il n'y a pas de réel projet pour notre territoire.

Gérard ARNOUITS estime que la fusion de la CCVS et de la CCC est trop jeune et qu'il est souhaitable qu'elle se rôde, il n'est pas contre une fusion mais demande un délai de réflexion jusqu'en 2020. Les élus, à l'unanimité, sont favorables à cette proposition.

Syndicats d'aménagement de cours d'eau. Ils seront créés autour de chaque rivière.

Syndicats déchets ménagers et assainissement. Les communautés de communes auront la compétence en 2020.

Syndicats scolaires. Ils restent en l'état.

Syndicats des eaux. Il est prévu une fusion au 1^{er} janvier 2017 du SIVU des eaux et du SIAEP. En 2020, la compétence sera donnée à l'intercommunalité qui aura 12 ans pour harmoniser toutes les entités.

Les élus souhaitent, à l'unanimité, que la CCPC prenne la compétence eau dès 2017.

Communes nouvelles : elles seront créées à partir de 1000 habitants. Les maires de l'ancien canton de Ligny ont été réunis et aucun ne souhaite créer de commune nouvelle.

VOIRIE

Grande rue – les travaux de réfection de cette voie, de la rue Auxerroise au Grand Cotat, débiteront le 23 novembre prochain. La population sera informée.

Rue Neuve – l'entreprise GCTP réalisera la réfection de cette voie la semaine prochaine.

Des chiffres seront demandés pour le budget primitif 2016.

BÂTIMENTS

Groupe scolaire (2^{ème} Tranche)

L'aménagement des extérieurs tel que le propose l'architecte aurait un coût de 126 355.00€ HT. Tout le terrain serait clos par un muret surmonté d'un grillage. La cour irait jusqu'au garage du car. Des places de stationnement seraient créées le long du local des pompiers.

Financement : la Préfecture au titre de la DETR, pour la 2^{ème} tranche des travaux d'extension du groupe scolaire, nous alloue une subvention de 40% du montant HT, soit 58 014€ de 145 053€.

(Pour la 1^{ère} tranche, il nous avait déjà été alloué 40%, soit 320 946€ sur 802 365€ de travaux).

Sur l'ensemble des lots nous devrions arriver à une moins value de 12 129.12€, soit 23.34% du marché.

Ecole maternelle

Ce bâtiment étant à vendre, il a été proposé un logement à la locataire dans le bâtiment Lafarge. Elle en prendra possession le 1^{er} décembre.

Salle Lafarge

Il a été constaté que le mur du fond de la salle Lafarge était imbibé d'eau. En fait, l'enduit du bâtiment n'a pas été fait suffisamment bas et arrêté au niveau du trottoir qui est en pavés avec des joints en sable. L'eau de pluie s'est infiltrée et a détérioré la cloison de doublage intérieure.

Des devis ont été demandés et c'est l'entreprise MARSHALL Patrick de Varennes qui assurera la remise en état.

Maison « Fantin »

Un permis de démolir a été demandé pour cette propriété qui a été accordé le 8 octobre 2015.

Deux devis ont été demandés afin de démolir cette propriété et de sécuriser le mur de la propriété voisine. (à étudier lors de l'élaboration du budget primitif 2016).

Réunions de commissions ou de syndicats

- Lundi 12 octobre – syndicat départemental d'énergies de l'Yonne
 - Vendredi 23 octobre – commission environnement
 - Mardi 3 novembre – commission de la voirie
 - Mardi 3 novembre – commission environnement et déchets de la CCPC (il est remis aux élus le rapport annuel de ce service au titre de l'année 2014).
 - Mardi 3 novembre – commission communication.
- Il est demandé aux élus de réfléchir au nom à donner au groupe scolaire.

Pour chacune de ces réunions un compte-rendu est remis aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Voyage à la neige des scolaires

Les enseignants des CE et des CM souhaiteraient emmener leurs élèves en voyage à la neige.

Les communes du SIVOS avaient pris l'habitude de participer à hauteur d'un tiers du montant du séjour pour

une classe (1/3 les communes, 1/3 les parents et 1/3 la coop).

Pour le prochain voyage les enseignants prévoient que 2 classes partent, soit 43 élèves. Le coût du séjour est de 445€ par élève.

- La coop pourrait participer à hauteur de 3 800€.
- Les parents participeraient à hauteur de 150€ par enfant, soit 6 450€.
- Le reste à charge de 8 885€ serait à la charge des communes.
- Les enseignants nous assurent qu'ils ne feront plus qu'un voyage tous les 3 ans.

Le coût par collectivité avec une participation de 150€ serait le suivant : MALIGNY - 35 élèves : 5 250€ ; LIGNORELLES - 4 élèves : 600€ ; VILLY - 4 élèves : 600€ ; LA CHAPELLE - néant

Seriez-vous favorable à l'inscription de cette somme au budget primitif 2016 et au versement d'une participation supplémentaire de 2 435€ par l'intermédiaire du SIVOS ? (notre commune finançant ce syndicat à hauteur de 70%, les 3 autres communes par solidarité nous ont fait cette proposition).

Pour information, notre commune finance les NAP dont le coût est d'environ 20 000€ à l'année, participe aux frais de l'accueil et de restauration à hauteur de 50% soit environ 16 000€ à l'année, finance les transports à la piscine et au gymnase, soit environ 5 600€ à l'année, rembourse les cartes de bus, soit environ 5 500€.

Il est passé au vote pour le financement du voyage à la neige : 12 pour et 2 abstentions.

Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Notre commune comptant plus de 500 habitants, il nous faut 2 agents recenseurs pour faire ce travail, à savoir que les agents recenseurs ne peuvent en aucun cas exercer dans la commune qui les emploie des fonctions électives (pour information, ce personnel est placé sous la responsabilité du coordonnateur communal qui est la secrétaire de mairie).

Durée : la préparation de l'enquête est évaluée à 4 jours et sa réalisation à 8 jours + 2 à 3 réunions. Toutefois, compte-tenu de la complexité de la tâche (administrés absents qu'il faut démarcher le soir ou le week-end ...), le salaire correspond à un mois à temps complet.

Participation de l'Etat : la dotation pour notre commune s'élèvera à : 1 763€. En effet, les administrés ayant la possibilité de répondre par internet, l'Etat estime que la tâche des agents devrait être allégée de 30% donc une dotation à la baisse qui ne couvrira pas les salaires des agents recenseurs.

Collège de Chablis

Une classe sportive a été mise en place cette année et il nous est demandé de participer au financement des maillots.

Les élus refusent à la majorité de participer au financement de cette opération.

Groupe scolaire Saint-Joseph

Deux enfants de Maligny étant scolarisés dans cet établissement il nous est demandé une participation à leurs frais de scolarité. Les élus refusent de participer au financement de cette école.

INFORMATIONS DIVERSES

- Eoliennes – il est remis à chacun une copie de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique pour un parc éolien sur la commune de Dyé. Les élus ne s'opposent pas à ce projet.
- Cabine téléphonique – Orange nous informe qu'elle va être prochainement démontée.
- Panneaux signalétique – la visite trimestrielle a été effectuée le 6 octobre, les panneaux ont été nettoyés et aucun problème particulier n'a été signalé.
- Fontaine – la visite périodique a été effectuée et les traitements habituels ont été réalisés.
- Etat-civil – selon un projet de loi en cours, l'enregistrement des PACS, actuellement dévolu aux greffes de tribunaux, sera transféré aux services municipaux de l'état-civil.
- Electronique – à partir du 1^{er} janvier 2017 nous devons être en mesure de recevoir et d'émettre des factures électroniques.
- Comité des fêtes – il remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Hôtel des Voyageurs – il semble que cet établissement fermera définitivement le 31 décembre.

Questions des élus

Ramassage scolaire – sont évoqués les problèmes liés aux différents circuits.

Thierry CORBERON souhaiterait bétonner le local mis à disposition par la commune.

Rallye des vins de Chablis – les 21 et 22 mai 2016.

Séance levée à 0h.